

apogée Atelier Club Utilisateurs 2015

Echanges sur la mise en œuvre d'une période de césure au sein de vos établissements

Pascale ARNOULT - Consultant fonctionnel Apogée



JALISATION + SOLUTIONS







L'objectif de l'atelier

Le contexte

L'analyse de la circulaire

Les échanges sur les pratiques





L'objectif de l'atelier



+ Echanger sur la mise en œuvre d'une période de césure au sein de vos établissements







L'objectif de l'atelier

Le contexte

L'analyse de la circulaire

Les échanges sur les pratiques





Le contexte



- + Réunions SISE mars 2015
 - Pour la remontée 2016 : Modification de la variable AMENA (qui permet de préciser si l'étudiant a suivi dans l'établissement un cycle aménagé différent du cycle théorique)
 - o modalité 1 ⇔ pour les étudiants en cursus aménagé
 - o modalité 3 ⇔ pour les étudiants en année de césure
- + Circulaire n°2015-122 du 22-07-2015
 - Définition
 - Caractéristiques
 - Inscription et prestations sociales
 - Evaluation du dispositif
- + Version 4.70 (novembre 2015) pour répondre aux besoins de l'enquête SISE







L'objectif de l'atelier

Le contexte

L'analyse de la circulaire

Les échanges sur les pratiques





Analyse de la circulaire n°2015-122 du 22-07-2015



+ Il s'agit:

- d'une démarche volontaire de l'étudiant
- soumise à l'approbation du chef d'établissement
- dont les modalités doivent être encadrées par l'établissement
- formalisée dans un document signé par le chef d'établissement et l'étudiant

+ Qui concerne:

les étudiants déjà inscrits et ayant fait une demande

+ Attribution des ECTS possible :

- doit être votée en conseil (cf Obligations des établissements)
- vote du droit de césure en cas d'accompagnement
- nécessite un accompagnement et une validation

+ Durée:

- Minimum: 1 semestre Maximum: 2 semestres
- dès le début de la première année (L1 ou M1)
- mais pas après une fin de cursus





Analyse de la circulaire n°2015-122 du 22-07-2015



- + Dans le cas d'une autre formation, comment procède-t-on?
- + Année de césure peut prendre la forme d'un stage, dans ce cas c'est la réglementation des stages (décret) qui s'applique
- + Couverture sociale obligatoire:
 - dans le cas du bénévolat hors cadre, pensez à informer l'étudiant qu'il doit s'affilier au régime étudiant
 - dans le cadre d'une autre formation n'ouvrant pas droit à la SS
- → à partir du moment où l'étudiant est inscrit les cotisations devront être versées à la SS
- + Droit à bourse:
 - possible dans le cas d'une autre formation
 - pour les autres cas ⇔ sur décision de l'établissement







L'objectif de l'atelier

Le contexte

L'analyse de la circulaire

Les échanges sur les pratiques





Les échanges sur la mise en œuvre d'une période de césure



- + Où en sont les décisions dans votre établissement ?
- + Quel public concerné ?
 - Licences (dès la L1, à partir de la L2, entre L3 et M1, autres ...)
 - Masters (M1, après M2 ⇔ impossible ?, autres ...)
 - Diplômes de santé
 - Autres ...





Les échanges sur la mise en œuvre d'une période de césure



- + Quelle(s) structure(s) des enseignements ?
 - VET fictive,
 - autre
- + Quelle IA ?
 - Couverture sociale
 - Enquêtes SISE
 - o Identifier les étudiants comme étant en césure (inscription) mais ne pas les compter comme en redoublement ou en échec (résultat)
 - A quel niveau faut-il inscrire l'étudiant en césure (niveau précédent, niveau suivant) ?
- + Quels besoins de pilotage?







L'objectif de l'atelier

Le contexte

L'analyse de la circulaire

Les échanges sur les pratiques



La mise en œuvre dans Apogée (Version 4.70.00) Principes



- + A l'installation de la version 4.70.00 :
 - Pour toutes les IAE dont le témoin cursus aménagé est positionné à 'O', le code cursus aménagé sera initialisé par défaut à la valeur '1' (Cursus aménagé) pour l'IAE.
- + Domaine Référentiel
 - Enrichir la table des cursus aménagés de la valeur 3 Année de césure
- + Domaine Inscription Administrative
 - Modifier les inscriptions administratives aux étapes des étudiants concernés par l'année de césure
- + Domaine Exploitation
 - Le traitement SISE (Détail des inscriptions par étudiant) récupère le code cursus aménagé SISE de l'inscription administrative de l'étudiant traité pour valoriser la variable AMENA



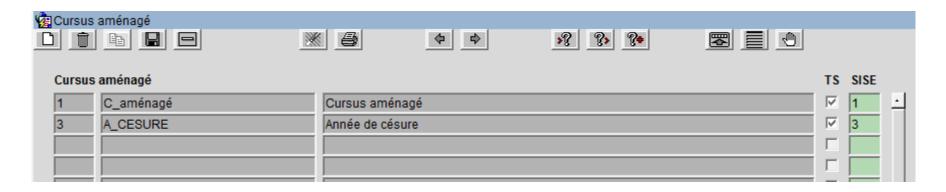


La mise en œuvre dans Apogée (Version 4.70.00) Référentiel



+ Menu Référentiel> Inscription> Scolarité> Cursus Aménagé

Les cursus aménagés sont à déclarer au sein du Référentiel dans la table des cursus aménagés.



La table est livrée avec la valeur 1 Cursus aménagé

→ Il faudra créer la valeur 3 Année de césure

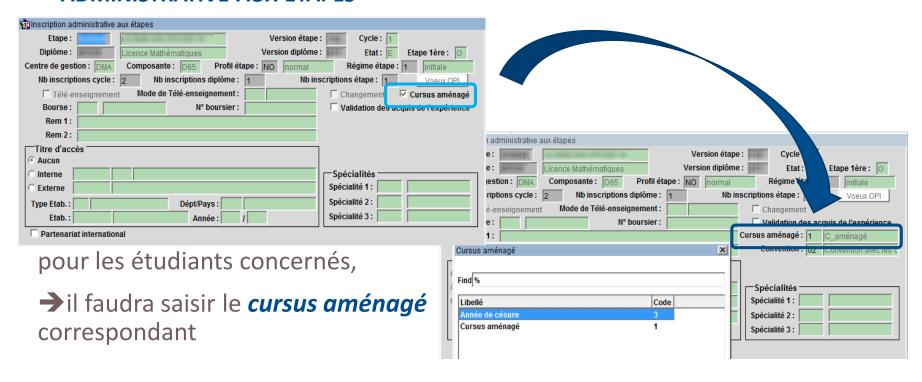




La mise en œuvre dans Apogée (Version 4.70.00) Inscription administrative



+ Menu Inscription administrative> Modification d'une inscription> Inscription aux étapes > modale Inscription ADMINISTRATIVE AUX ÉTAPES





15



La mise en œuvre dans Apogée (Version 4.70.00) Exploitation



- + Menu Exploitation> Traitements différés > Enquêtes SISE
- → Le traitement batch « SISE Inscriptions » est modifié pour prendre en compte la valeur SISE du cursus aménagé lors de l'inscription administrative étape de l'étudiant.

3 valeurs possibles pour la variable AMENA:

- 1 (Cursus aménagé)
- 3 (Année de césure)
- Blanc (dans les autres cas)







L'objectif de l'atelier

Le contexte

L'analyse de la circulaire

Les échanges sur les pratiques

